

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 83 (1932)  
**Heft:** 9-10

**Artikel:** Futaie régulière et Méthode du contrôle  
**Autor:** M.D.P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784780>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le coût moins élevé que celui des ouvrages en pierres et la faculté d'adaptation à diverses situations, par le fait de la longueur différente des gabions.

Et si, comme nous l'espérons, le treillis galvanisé résiste à la rouille et à l'usure, l'emploi des gabions rendra les plus grands services dans la correction des petits torrents et des ruisseaux de la plaine.

*Bulle*, juillet 1932.

*A. Ry.*

### **Futaie régulière et Méthode du contrôle.**

Dans ses réflexions sur mon article, M. J. Peter note entre autres : « Durant une période d'aménagement, ils (les perchis) pourront facilement « sauter » une ou plusieurs catégories de diamètre, etc.; estimés tous au cube de la catégorie inférieure, ils donneront un volume trop faible et par suite un accroissement trop fort pour le matériel inventorié à nouveau. »

C'est l'évidence même. En revanche, si, comme M. Peter semble l'admettre, la valeur du passage à la futaie reste acquise, sans autre, au matériel final, l'exagération de l'accroissement sera encore beaucoup plus forte; il est donc logique de chercher à dépouiller le dit matériel d'une contingence qui le fausse en l'exagérant, dans l'intention de rétablir la similitude entre les deux matériels final et initial et de supprimer, dans le premier, une valeur non comprise dans le second, car, en définitive, on ne compare entre elles que des choses semblables.

Puis, M. Peter écrit : « Si, au lieu du tarif neuchâtelois, nous examinons les tarifs valaisans, vaudois et fribourgeois, basés sur des catégories de diamètre allant de 2 en 2 cm, la différence trouvée ci-dessus se trouve singulièrement amplifiée. »

Cette différence sera certainement amplifiée au point de vue du bond par-dessus les catégories de diamètre, mais non pas au point de vue du matériel, ce qui est le plus important, car, à ces battements plus étroits correspondent nécessairement, des volumes-unité plus réduits, pour chaque catégorie.

Selon mon collègue, « le supplément de volume varie entre 66 et 200 % ». Ce dernier chiffre est, à mon avis, un peu exagéré. Pour l'obtenir, il faudrait qu'un arbre, non inventorié, ayant au maximum 17 cm de diamètre, lors de l'inventaire initial, passât brusquement à 32 cm au cours d'une période de huit ans.

Admettons tout de même; mais, encore, ce supplément de 66 à 200 % concerne les volumes-unité, applicables seulement à un nombre d'arbres fort restreint ayant fait un bond inopiné par-dessus une ou deux catégories.

Les exemples ci-dessous tendent à le prouver :

Valeur du passage

de 100 arbres selon la catégorie inférieure 26,97 sv.  
ou bien: 80 arbres de la catégorie de 20 cm : 21,58 sv.

|    |   |   |   |   |   |    |   |      |                          |
|----|---|---|---|---|---|----|---|------|--------------------------|
| 20 | » | » | » | » | » | 25 | » | 9,05 | »                        |
|    |   |   |   |   |   |    |   |      | Total : <u>30,63 sv.</u> |

Ou bien encore :

|                                           |   |    |   |   |   |    |   |      |                          |
|-------------------------------------------|---|----|---|---|---|----|---|------|--------------------------|
| Passage de 80 arbres de 20 cm : 21,58 sv. |   |    |   |   |   |    |   |      |                          |
| »                                         | » | 15 | » | » | » | 25 | » | 6,79 | »                        |
| »                                         | » | 5  | » | » | » | 30 | » | 3,43 | »                        |
|                                           |   |    |   |   |   |    |   |      | Total : <u>31,80 sv.</u> |

Différence dans le 1<sup>er</sup> cas : 30,63—26,97 = 3,66 sv.

» » » 2<sup>me</sup> » 31,80—26,97 = 4,83 »

pour 100 arbres du passage intérieur.

Si, du tarif neuchâtelois, je passe au tarif vaudois n° 3, nous aurons :

Volume de 100 arbres de 16 cm à 0,20 m<sup>3</sup> . . . . . = 20 m<sup>3</sup>

» » 80 » » 16 » » 0,20 m<sup>3</sup> l'un = 16 m<sup>3</sup>

» » 20 » » 20 » » 0,40 m<sup>3</sup> » = 8 m<sup>3</sup>

Total 24 m<sup>3</sup> Différence : 4 m<sup>3</sup>

Cette méthode est approximative, je ne l'ai jamais contesté.

Toutefois, son application permet de se placer assez exactement dans la réalité de la situation; elle est dans tous les cas plus précise que la méthode consistant à faire passer, sans autre, dans le matériel final, une valeur qui n'a rien à y faire et qui fausse complètement la situation, en exagérant, et même très fortement, les accroissements global et courant et leur taux. J'ai cherché à le démontrer dans le cas de la futaie régulière de Dame Othenette, où, lors de la dernière revision, nous constatâmes un apport de 5301 arbres cubant 1430 sv.

On peut conclure que le bond de quelques arbres par-dessus une ou même deux catégories de diamètre n'exercera pas une influence très marquée sur l'exactitude de la méthode; son application aura tout de même pour effet de permettre la comparaison d'éléments sensiblement semblables, de supprimer les paradoxes constatés dans mon précédent article, et de pouvoir se rendre compte de l'évolution de ces perchis réguliers, évolution qui reste complètement cachée par l'introduction d'un facteur nouveau dans le matériel final, soit le passage intérieur à la futaie.

Puis, M. Peter note : « Des peuplements réguliers bien sélectionnés n'existent pas, en vertu même du principe fondamental de la futaie régulière qui est la surabondance du matériel. » Ici, une petite parenthèse : Que, dans la futaie régulière, la mauvaise répartition du matériel soit peu favorable à un accroissement intensif, admettons-le, mais que son principe soit la surabondance ?

Quoiqu'il en soit, il y a là une affirmation un peu risquée, à mon avis. Il existe certainement des hauts perchis réguliers et *sélectionnés* dont l'accroissement peut se comparer avec avantage à celui de peuplements jardinés, toutes conditions restant semblables.

Enfin : « Dès que la majorité des arbres aura subi la griffe du dénombreur, écrit M. Peter, le passage à la futaie se réduira rapidement à un chiffre minime. » C'est exact, mais dans la futaie régulière de dimensions graduées, il se rencontrera, en permanence, des perchis situés à la limite des inventaires et pour lesquels se posera la question qui fit l'objet de mon article.

Areuse, le 29 juillet 1932.

M. D. P.

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### **Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1931/1932.**

Présenté par le secrétaire M. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal, à Schwyz, durant l'assemblée générale du 27 août 1932, à Zurich.

*Messieurs,*

Ainsi que le prévoient les statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport usuel sur l'exercice écoulé.

Notre Société comptait, à la fin de mai 1932, 496 sociétaires, soit 14 de plus que l'année précédente. Cette augmentation est encore une conséquence de la décision prise à la réunion annuelle de 1927, à Liestal, qui avait pour but de faciliter la réception, comme sociétaires, de propriétaires de forêts publiques. C'est à la suite de cette décision que furent admis plusieurs sociétaires s'étant contentés auparavant d'être simplement des abonnés de nos journaux. L'essai tenté à cet égard, avec succès, auprès des abonnés de la « *Zeitschrift* » sera continué, l'année prochaine, auprès de ceux du « *Journal* ». Grâce à cette plus forte représentation des éléments non forestiers dans notre Société, celle-ci y gagnera une assise plus solide; le grand public pourra ainsi être mieux orienté sur ses travaux et ses buts.

Durant l'exercice écoulé, il a été enregistré 12 démissions et 33 admissions. Notons ici, à titre documentaire, que, parmi les premières, nous avons le regret de devoir compter celle d'un fonctionnaire forestier en activité; nous exprimons l'espoir que ce cas, bien surprenant, restera une exception.

Nous avons eu le chagrin, pendant l'année écoulée, de perdre 8 fidèles sociétaires.

Le 16 décembre 1931, à Interlaken, est décédé, à l'âge de 78 ans, notre membre d'honneur, M. *Fritz Marti*, ancien conservateur des